Le Plan Communal de Sauvegarde, outil pour préserver la vie locale
Retour sur la gestion de la crue de mars 2001 à Neuville-sur-Saône

Marc RODRIGUEZ
Adjoint au maire en charge du Développement Durable
Urbanisme - Environnement

Neuville-sur-Saône est une commune d'un peu plus de 7 000 habitants, située au nord de la communauté urbaine du Grand Lyon. Son territoire communal est, de par sa configuration géographique, exposé aux crues lentes de la Saône. Depuis la crue du 8 novembre 1840, jusqu'à celle intervenue en dernier lieu le 22 mars 2001, 36 événements ont affecté à des degrés divers, le territoire communal. Depuis plusieurs années la commune a développé une politique locale de prise en compte des risques d'inondation de la Saône. Elle a notamment mis en place un plan communal de sauvegarde (PCS) dès 1997. Lors de la crue de mars 2001, la municipalité a dû gérer la préservation des conditions de vie dans les zones inondées de la commune pendant plusieurs jours.

La commune est reliée aux systèmes de prévision des crues, de ce fait, l'activation du plan communal de sauvegarde est déclinée en plusieurs phases. En premier lieu par la mise en place de sécurisation des zones de parking et des déviations en fonction de la submersion des différentes chaussées situées aux points les plus bas. Les services du Grand Lyon et de la voirie du département interviennent en liaison avec le PC de crise. Des plans intercommunaux de circulation régulièrement mis à jour détournent les automobilistes sur des voies circulables.

Dès l'activation du PCS, une liaison est mise en place avec les services publics

© Inondation de la Saône - 1955 - Place Ampère à Neuville-sur-Saône - Fonds mairie

de sécurité (pompiers, gendarmerie) et de gestion des fluides. Les différents acteurs sont ainsi clairement identifiés sous la direction du Maire de la commune agissant en temps que directeurs des opérations de secours.

Ainsi au fur et à mesure de l'évolution de la crue quatre cellules sont constituées : une cellule renseignement et coordination, une cellule logistique, une cellule aide aux populations et une cellule communication. Chacune de ces cellules est placée sous l'autorité d'un Maire-adjoint. Le PCS est autonome et il dispose de tous les moyens de communication et de traitement de l'information en liaison avec la préfecture et les différents services publics.

Au niveau de la communication, une information régulière est transmise à la population par l'intermédiaire des panneaux lumineux à message variable et par une communication écrite en direction des populations les plus exposées aux risques. Ainsi les problèmes d'évacuation sont traités au cas par cas. La population souhaite le contact direct avec les élus afin d'avoir la meilleure information possible. Le renseignement doit être le plus précis possible dans le domaine de la prévision et de l'évolution de la crise. Une crue de la Saône n'a pas de caractère d'urgence absolue, mais demande un suivi en continu pendant toute la durée du phénomène, y compris la sortie de crise.

Les quatre phases du PCS

Le plan communal de sauvegarde dans le domaine des crues de la Saône est articulé en quatre phases distinctes, une phase de pré-alerte, et de recueil d'information sur la prévision de crue, un dispositif de relevé de cotes de niveaux NGF a été établi sur des points stratégiques permettant de reporter sur des cartes les évolutions prévisibles de la montée des eaux.

Une seconde phase traite à la fois la priorité des problématiques de circulation et de déplacement des personnes. Des sociétés de barques de sauvetage sont réquisitionnées permettant à la population de rester dans ses habitations tout en conservant une vie quasi normale. Ainsi un véritable réseau de transport de substitution doit être mis en place. Des systèmes de passerelles provisoires avec des planches et des moellons ont été construites, mais il existe rapidement un problème de sécurité et de stabilité dans leur utilisation. Les services du Grand Lyon ont réalisé une étude qui n'a pas encore abouti car ces dispositifs demandent des capacités de stockage importantes non disponibles à ce jour. Sur Neuville-sur-Saône c'est prêt de 1 200 m de passerelle qu'il faudrait prévoir, comment les stocker, les entretenir pour être opérationnelles le jour J, sachant que les crues importantes se produisent sur un rythme de 15 à 20 ans environ.

La troisième phase concerne plutôt le domaine de la sécurisation des populations et de mise en place de dispositifs d'hébergements de substitution à partir du moment ou la vie normale n'est plus possible selon la montée des eaux. En 2001, nous avons eu à gérer en urgence des problèmes avec la collecte des ordures ménagères, les véhicules affectés ne pouvant plus accéder sur une partie de la commune. Des moyens de surveillance des biens sont alors mis en place par la commune en liaison avec les services de sécurité et des renforts de gendarmerie.

La quatrième et dernière phase correspond à un crue d'intensité maximale, qui n'a pas eu lieu d'être activée en 2001. Sont concernés ainsi les problématiques des approvisionnements et de la vie économique dans la ville. Le souvenir de la crue de 1955 et les photographies prises à cette époque montrent combien une crue de cette intensité serait problématique aujourd'hui. Une crise de plus d'une semaine poserait de sérieux problèmes.

Neuville a la chance d'être située très en aval de la rivière. Les informations recueillies en amont sont primordiales dans la conduite des opérations de secours. Des relevés de cote des eaux sont pris toutes les deux heures au niveau du Quai Armand Barbès par les services de sécurité de l'entreprise « Sanofi Aventis ». La commune souhaite d'ailleurs s'équiper d'un dispositif de télémétrie permettant la lecture en direct des informations.

Gérer la sortie de crise

La phase de sortie de crise est la plus difficile à gérer au niveau de la commune et des services. Ce n'est pas parce que l'eau se retire que la population peut reprendre immédiatement une vie normale. Des habitations inondées pendant plusieurs jours ne sont pas immédiatement disponibles à leur réaffectation et les démarches avec les sociétés d'assurance demandent aux services administratifs de la ville une aide soutenue.

La remise en circulation des voies submergées est problématique, aussi il est nécessaire de conserver des barrières en place et de la surveillance, tant que les services de voirie n'ont pas vérifié la stabilité des chaussées et des accotements. Compte-tenu du niveau de transit sur la commune et de la reprise de la vie économique, la remise en service ne peut être que graduée et progressive.
Enfin il est nécessaire de mettre en mémoire toutes les données et informations recueillies pendant la crise, les bases de données des cotes de niveau doivent être complétées ainsi que les cartes et graphiques, car à la prochaine crue il sera nécessaire de connaître les impacts par rapports à de nouveaux bâtiments ou installations situés dans la zone de crue, ou impactés par la crue. Les incidents sur les réseaux de distribution publique, quels que soit leur nature, doivent être collationnés.

En mars 2001, le plus important a été les deux séances de débriefing qui ont permis de reprendre la main courante de tous les événements petits ou grands ayant marqué la crise. C'est une source précieuse de renseignements pour les successeurs, élus ou services qu'ils soient intercommunaux ou communaux. Ils ont permis de faire évoluer le plan communal de sauvegarde, et de réaliser des investissements nécessaires à la sécurité des populations. ■

© Inondation de la Saône - 1955 - Place Ampère à Neuville-sur-Saône - Fonds mairie